



Service de l'urbanisme et de l'environnement
Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest
La Pêche, Québec J0X 2W0
Téléphone : 819-456-2161
Télécopieur : 819-456-4534
www.villelapeche.qc.ca



QUAI - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents généraux à soumettre pour formuler une demande de permis pour la construction d'un **QUAI**. Notez qu'il se peut que l'Inspecteur vous demande **d'autres documents** pour compléter son analyse.

Votre adresse courriel est très importante pour accélérer le traitement de vos demandes de permis

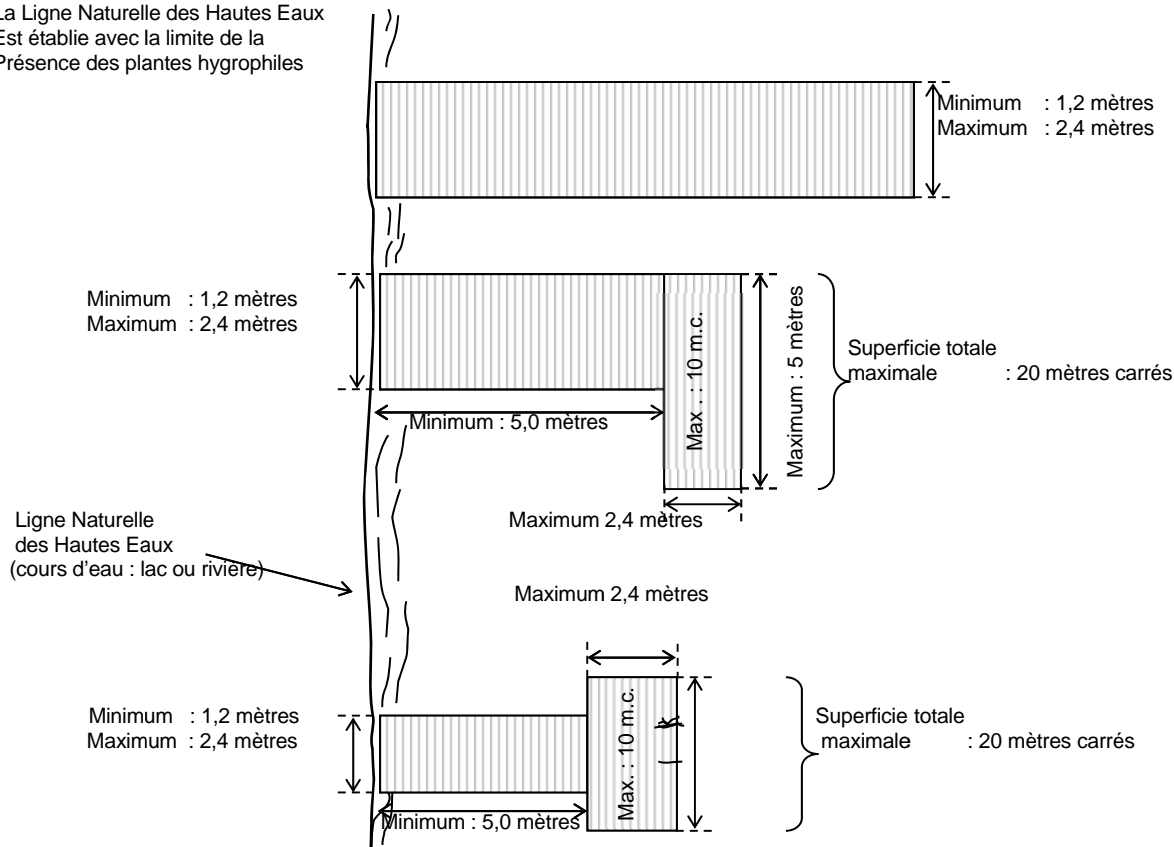
Toute demande de permis doit être accompagnée des informations et documents suivants :

- Si vous êtes plusieurs propriétaires, une **lettre d'autorisation** (de procuration) des autres copropriétaires est obligatoire pour faire une demande de permis
- Plan d'implantation** localisant les marges de recul entre la structure projetée par rapport aux limites du terrain. SVP. Utiliser votre certificat de localisation si vous en avez un
- Plan détaillé de la construction projetée à l'échelle** indiquant les formes, les dimensions et les matériaux à utiliser
- Plan de coupe** à l'échelle incluant le système d'ancrage
- Évaluation du **coût projeté** de la construction et la **date projetée** du début et de la fin des travaux de construction.
- Le nom complet, les coordonnées, le courriel et le no. de licence RBQ (Régie du bâtiment) de l'**entrepreneur**.
- Paiement de s coûts du **permis de 25\$**.

***Un bâtiment principal (ou une demande de permis pour celui-ci) est obligatoire pour l'émission d'un permis de quai.**

Dimension et superficie maximales autorisées :

La Ligne Naturelle des Hautes Eaux
Est établie avec la limite de la
Présence des plantes hygrophiles



SVP Noter qu'il est interdit de commencer la construction avant que ne soit émis un permis